



## VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

### AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

À la séance régulière, qui sera tenue le **10 avril 2007**, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 437, à savoir :

#### DÉROGATION MINEURE 2007-02 : LOT 2 066 920 (99, RUE RAYMOND-TRUDEL)

La demande est à l'effet de permettre l'agrandissement de la résidence existante avec une marge avant de 6,27 mètres au lieu des 10 mètres prescrits à la réglementation.

#### DÉROGATION MINEURE 2007-03 : LOT 2 069 321 (48, RUE PASTEUR)

La demande est à l'effet de permettre l'agrandissement de la résidence existante avec une marge latérale gauche de 2,10 mètres au lieu des 3 mètres prescrits à la réglementation.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes, lors de la séance régulière du 10 avril 2007.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 20 MARS 2007.

Le greffier,

Jacques Robichaud, avocat

/vc

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Robichaud, certifie par la présente que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à l'hôtel de ville, le 21 mars 2007 et en le publiant dans le journal Première Édition du samedi 24 mars 2007.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 21 MARS 2007.

Le greffier,

Jacques Robichaud, avocat

/vc